

Valérie Traîtresse, Oradour, c'est en Haute-Vienne, et Tulle en Corrèze

écrit par Eric de Verdelhan | 13 décembre 2021





Tulle, c'est en Corrèze, pas en Haute-Vienne...

« En 1953, treize Alsaciens enrôlés de force dans la division SS (les « Malgré-nous ») ont été condamnés à Bordeaux (Gironde). Du côté allemand, on ne compte qu'un seul procès, celui de Heinz Barth, condamné en 1983 à perpétuité en RDA et libéré en 1997 pour raison de santé.

En République fédérale, aucun responsable n'a jamais été condamné ou extradé vers la France. L'ouverture d'une enquête en 2010 contre six anciens membres de la 3^{ème} compagnie du régiment « Der Führer » n'a jamais abouti, faute de preuves. La cour d'appel de Cologne a confirmé en 2015 la suspension d'un volet de l'enquête... »

(Le Parisien, 10

juin 2019)

Pour son premier meeting de campagne, Valérie Traîtresse a

sorti la grosse artillerie afin de dissuader le *vulgum pécus* de voter pour Eric Zemmour, un truc qui marche à tous les coups : « *les heures les plus sombres de notre histoire* » et, tant qu'à taper fort, elle a choisi l'horreur : le massacre d'Oradour-sur-Glane. Nous savions, grâce à Macron qui prenait la Guyane pour une île, qu'on n'apprend pas la géographie à l'ENA. Valérie Traîtresse vient de nous le confirmer : elle déclare s'être rendue à Oradour-sur-Glane, **en Corrèze**. La bonne élève à tout faux : Oradour c'est en Haute-Vienne.

Accessoirement, on se demande quelle est la responsabilité du gouvernement de Vichy **ET** d'Eric Zemmour dans la destruction de ce paisible petit village du Limousin ?

Historien amateur, je me suis rendu plusieurs fois à Oradour. J'ai lu ce qui a été écrit sur ce drame atroce, et je n'ai toujours pas compris la clémence du tribunal chargé de jugé l'affaire :

Le procès ouvert le 12 janvier 1953 devant le tribunal militaire de Bordeaux faisait suite aux premières tentatives entamées par la Cour de Limoges en 1944, devant laquelle **un seul participant** au massacre avait été condamné à mort, le 12 mars 1946. Verdict annulé par la Cour d'appel de Limoges le 22 mars 1946, le condamné étant mineur au moment des faits et portant l'uniforme allemand, ce qui le faisait relever de la justice militaire. Ce seul accusé fera l'objet de onze jugements, renvois, suppléments, cassations et mises en accusation. Après une tentative de dépaysement de l'affaire devant la juridiction civile de Toulouse, le dossier d'instruction sera clôturé le 22 octobre 1949. Un arrêt de la Cour de cassation d'août 1950 refusait de disjoindre les cas des Allemands de celui des Alsaciens. C'est donc trois ans après la clôture de l'instruction que débutait le procès...

On pourrait aussi demander à Madame Traîtresse et à son clone masculin Macron, tous deux européistes forcenés et inconditionnels du « *couple franco-allemand* », ce qui a été

fait pour relancer l'enquête – enterrée depuis 2015 – du côté allemand.

Mais évitons de poser des questions qui fâchent, surtout qu'on subodore la réponse.

Puisque madame Traîtresse a vaguement entendu parler de la barbarie nazie en Corrèze, je m'autorise à lui rafraîchir la mémoire avec la triste affaire des pendus de Tulle. Deux jours avant Oradour-sur-Glane, un autre crime de guerre à mettre au compte de la Division « Das Reich » et de son chef, le général Heinz Lammerding.

Pour comprendre, reportons-nous à la fin des combats pour la libération de Tulle : dans la nuit du 7 au 8 juin, alors que les maquisards – environ 450 – se sont retirés sur les hauteurs de Tulle, la garnison allemande, composée de Feldwebels peu combatifs et de personnels administratifs, se regroupe en trois lieux différents: l'école normale de jeunes filles au nord, la manufacture d'armes et l'école de Souilhac au sud.

Les combats reprennent tôt le 8 juin, à 6h30 du matin : la principale offensive est dirigée contre l'école normale, bastion principal des troupes allemandes. Face à la résistance des Allemands, qui savent trop bien ce qui les attend, les FTP mettent le feu à l'édifice vers 15 h. Vers 17 h, les Allemands finissent par se rendre : l'un d'eux sort avec un drapeau blanc. Dans la confusion la plus totale, les FTP ouvrent le feu à l'arme automatique : plusieurs soldats sont tués à bout portant, des grenades explosent, ce qui expliquerait les blessures, terriblement mutilantes, observées sur les cadavres. Après la reddition des Allemands, neuf membres du SD sont identifiés parmi les prisonniers. Ils sont emmenés au cimetière de Tulle et fusillés sans jugement. Les combats cessent; les résistants se contentent de maintenir l'encerclement de la manufacture d'armes et de l'école de Souilhac, qu'ils comptent attaquer le lendemain.

Les blessés sont conduits à l'hôpital et le commandant des maquis FTP de Corrèze, Jacques Chapou, dit « *Kléber* », demande au préfet Pierre Trouillé de continuer à assurer la direction de l'administration. Pour la Résistance, à l'exception des deux petits bastions à prendre dès le lendemain, Tulle est libérée. Les pertes allemandes sont de 37 morts, 25 blessés et 35 disparus. La majorité des prisonniers est abattue par les FTP, sauf quelques soldats d'origine polonaise ayant accepté de se joindre au Maquis. Les FTP, grisés par la victoire, ont tué des hommes qui se rendaient (on parle aussi de mutilations) puis des prisonniers, et ont aligné les corps de leurs victimes devant l'école normale, « *comme on aligne du gibier après une battue* » selon un témoin.

Le 8 juin, à 21 h, les premiers chars de la 2^{ème} Division blindée SS « *Das Reich* » arrivent à Tulle. Les postes des FTP établis à distance ont été balayés par les blindés : aucune alerte n'a pu parvenir à temps à Tulle. Les maquisards désertent aussitôt la ville pour se réfugier sur les hauteurs, sans livrer de combats, face à « *une colonne (qui) ne comprenait que des éléments lourds et disposait d'une puissance de feu considérable* ». Ils laissent la population sans défense face aux SS. Ceux-ci installent leur P.C. dans le quartier de Souilhac, près de la manufacture d'armes.

Le 9 juin, à 6 h du matin, ils fouillent la préfecture et menacent d'exécuter le préfet Pierre Trouillé après avoir découvert sur place des armes abandonnées par les gardes mobiles. Alors qu'il va être fusillé, Trouillé fait savoir qu'il a un rang équivalent à celui de général, et exige de parler à un officier – général ou au moins supérieur – avant d'être exécuté. Il parvient à convaincre l'officier qui se présente de rendre visite aux blessés allemands soignés à l'hôpital. Un des blessés confirme que le préfet a empêché les maquisards de le(s) fusiller : « *Cet homme, déclare-t-il, nous a sauvé la vie* ».

Le 9 juin, avant 10 h, le SS-Sturmbannführer Aurel Kowatsch annonce au préfet Trouillé l'arrestation de tous les hommes de 16 à 60 ans, mais il autorise « *la libération de tous les indispensables, mais après vérification de leur attitude* ». Selon le préfet Trouillé, Kowatsch prend ses ordres directement auprès du général Heinz Lammerding, par radio.

La rafle touche une population désemparée : « *Par petits groupes, les SS ratissent les quartiers et les rues; ils entrent dans les logements, examinent les hommes qu'ils font sortir. Aux femmes, ils affirment qu'il s'agit d'un contrôle d'identité, que l'absence de leur époux, fils ou frère, ne sera pas longue et qu'il est inutile d'emporter des provisions.* »

Les jeunes des Chantiers de Jeunesse, rassemblés dans la caserne-école des enfants de troupe, sont également emmenés vers la manufacture d'armes. Au total, près de 5 000 hommes sont regroupés devant la manufacture. Conformément à l'accord passé avec Kowatsch, des responsables français se rendent à la manufacture pour négocier l'élargissement d'une partie des personnes raflées. Les représentants des autorités obtiennent la libération de 3 500 des 5 000 hommes raflés : les employés de la préfecture, de la mairie, des PTT, du gaz, des services des eaux, des colonies de vacances, des électriciens, des chefs d'atelier et agents de maîtrise de la manufacture d'armes.. etc.

Après l'intervention des autorités françaises une seconde sélection est effectuée parmi les otages, sélection menée par les Allemands et eux seuls.

Le principal responsable de ce tri est l'interprète du Sipo-SD, Walter Schmal, qui a survécu aux combats des jours précédents. Aux côtés de Walter Schmal, surnommé « *le chacal* », une belle garce, Paula Geissler, interprète de la Wehrmacht, surnommée « *la chienne* », participe également au tri. Elle fait libérer 17 otages, des ingénieurs de la

manufacture ou des hommes qu'elle connaissait. L'abbé Jean Espinasse, arrêté vers 9h30, décrit Walter Schmalld comme « *un Allemand revêtu d'une vieille capote défraîchie, sans galon ni insigne, la tête découverte, l'air fatigué* » et qui s'adresse à lui en français en lui déclarant : « *Je suis un des quatre survivants du combat d'hier. Nous étions Rhénans catholiques. Nous aurions bien voulu avoir un prêtre pour nous assister.* »

Les otages sont répartis en trois groupes. Puis la sélection débouche sur la constitution de deux groupes de 60 hommes, suspects, selon Schmalld, de participation à la Résistance. Il les juge sur le fait qu'ils soient mal rasés ou que leurs chaussures ne soient pas cirées. Selon Trouillé, « *les groupes sont modifiés, soit par le jeu des libérations, soit par le choix de quelques SS...* »

Schmalld veille à maintenir le chiffre de 120 hommes qu'il destine à l'exécution. Lorsque des interventions aboutissent à faire libérer un otage, Schmalld en sélectionne un autre.

Conformément aux ordres du général Lammerding, ces 120 otages sont voués à la mort par pendaison : « *40 soldats allemands ont été assassinés de la façon la plus abominable par les bandes communistes. Pour les maquis et ceux qui les aident, il n'y a qu'une peine, le supplice de la pendaison. ...40 soldats allemands ont été assassinés, 120 maquisards ou leurs complices seront pendus. Leurs corps seront jetés dans le fleuve.* » Vers 15h30, Kowatsch répond à une dernière intervention du préfet Pierre Trouillé : « *En Russie nous avons pris l'habitude de pendre, nous avons pendu plus de 100 000 hommes à Kharkov et à Kiev, ce n'est rien pour nous...* »

Les prisonniers vont découvrir, sur plusieurs centaines de mètres, des cordes avec un nœud coulant accrochées aux arbres, aux réverbères et aux balcons.

Les préparatifs ont été assurés, dès la fin de la matinée, par l'Hauptsturmführer Wulf, et par son adjoint, l'Oberscharführer

Hoff, qui fait appel à des volontaires pour effectuer les pendaisons, et n'a aucun mal à en trouver. Les otages sont conduits sur leur lieu de supplice par groupe de dix.

« Chacun d'eux se trouva bientôt au pied d'une échelle, entre les mains des bourreaux. Deux SS se tenaient près de chaque corde ; l'un d'eux gravissait les degrés d'une seconde échelle ou d'un escabeau en même temps que le condamné. Dès que celui-ci atteignait la hauteur voulue, il lui passait le nœud coulant, le serrait, et le second SS enlevait brutalement l'échelle du supplicié. »

À la demande du colonel Bouty, maire de la ville, l'abbé Espinasse est autorisé à offrir son ministère à ceux qui vont mourir. Pendant toute l'opération, Paula Geissler et un groupe de SS assistent aux pendaisons en vidant des bonnes bouteilles à la terrasse du café « *le Tivoli* »...

Pourquoi 99 victimes alors que Lammerding en voulait 120 ? Y a-t-il une explication ?

L'abbé Espinasse s'attribue le mérite d'avoir fait cesser les pendaisons. Ceci ne figure pas dans la déclaration faite en 1948 par le colonel Bouty qui attribue des sauvetages au directeur des établissements Brandt, Henri Vogel, au directeur-adjoint de la manufacture de Tulle, Laborie et à l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Lajugie. L'abbé aurait cependant sauvé trois personnes.

Les corps des suppliciés sont dépendus en début de soirée par des jeunes des Chantiers de Jeunesse. Ils sont enterrés « *comme des chiens* » sur le site d'une décharge publique, à Cueille, sans aucune procédure d'identification, après une cérémonie improvisée et écourtée par les Allemands, au cours de laquelle l'abbé Espinasse, en présence du préfet en uniforme, bénit les corps.

Le 10 juin, les otages restés à la manufacture sont traités de la même manière que lors de la sélection, la veille, des

victimes des pendaisons : négociations entre membres de la « *Das Reich* » et du SD, dont Schmalz, et les autorités françaises, formation de groupes promis à la déportation, libération d'otages grâce à des interventions. 311 hommes et 660 jeunes des Chantiers de Jeunesse sont transférés de Tulle à Limoges. Après un nouveau tri, 162 hommes et la totalité des membres des Chantiers de Jeunesse sont libérés ; 149 prisonniers sont transférés à Poitiers, puis à Compiègne, d'où ils partent vers Dachau le 2 juillet : 101 ne survivront pas au voyage ou à la déportation.

En 1953, à Bordeaux, le général Lammerding a été jugé « *pour crimes de guerre* » pour les massacres de Tulle et Oradour-sur-Glane de juin 1944 ; il a été condamné à mort par contumace mais l'Allemagne n'a pas voulu l'extrader. De peur d'être arrêté par les Britanniques, il a quitté Düsseldorf où il vivait au grand jour, pour se réfugier dans le Schleswig-Holstein, alors que l'occupation militaire de l'Allemagne touchait à sa fin. Ensuite il dirigea une entreprise de travaux publics, à Düsseldorf, jusqu'à une paisible retraite. Il est mort d'un cancer en 1971. Ses funérailles ont attiré plusieurs centaines d'anciens officiers nazis.

Le chef des FTP de Corrèze, Jacques Chapou, dit « *Kléber* », ne connaîtra pas la fin de la guerre : il meurt le 16 juillet 1944 près de Bourganeuf (Creuse). Pris dans une embuscade, blessé, il vide son chargeur sur ses assaillants avant de se donner la mort. Jacques Chapou est « *mort pour la France* ». Sur la route d'Eymoutiers, à la sortie de Bourganeuf, un mémorial lui rend hommage.

Respect à sa mémoire, mais ses troupes – FTP communistes – en assassinant 40 prisonniers allemands, sont à l'origine des pendaisons de Tulle. L'histoire semble l'avoir oublié !

La biographie de Valérie Traîtresse m'a appris qu'à 15 ans, cette surdouée a étudié le russe à Yalta, dans un camp de vacances des jeunesses communistes.

Valérie Traîtresse est bardée de diplômes (HEC – ENA) et pourtant, je veux bien lui faire un cours d'histoire sur les exactions commises par les Maquis communistes sous l'occupation ; sur la période tragique appelée l'épuration, et lui démontrer, chiffres à l'appui, que la « peste rouge » a fait plus de victimes dans le monde que le « choléra brun »...

Le nazisme, Dieu soit loué, est mort à Nuremberg lors d'un procès qui dura du 20 novembre 1945 au 1^{er} octobre 1946 ; le communisme sévit encore, en Corée du Nord et ailleurs. En France, il nous reste encore quelques beaux spécimens de staliniens pur jus, d'admirateurs de Mao-Zedong ou de Fidel Castro, mais ils semblent moins inquiéter Valérie Traîtresse qu'Eric Zemmour, ce petit Juif séfarade qui adule Napoléon, De Gaulle et la France. Allez comprendre ?

Eric de Verdelhan

P.S : Cet article est un résumé – forcément trop court – du chapitre sur les pendus de Tulle développé dans mon livre : « *Mythes et Légendes du Maquis* » ; Editions Muller ; 2019. Les sources sont les suivantes :

« *La SS en Limousin, Périgord et Quercy* » de Georges Beau et Léopold Gaubusseau ; Presses de la Cité ; 1969.

« *Départs, souvenirs de l'année 1944* » de Jean-Louis Bourdelle ; Éditions de la rue Mémoire ; 1945.

« *Maquis de Corrèze* », Collectif ; Imprimerie du Corrèzien ; 1995.

« *Tulle le 9 juin 1944* » de l'abbé Jean Espinasse ; La Table ronde ; 1994.

« *Prêtre en Corrèze* » de l'abbé Espinasse ; Robert Laffont ; 1979.

« *Oradour : Arrêt sur mémoire* » de Sarah Farmer ; Calmann-

Lévy, coll. « Essai/Histoire » ; 1994.

« *Tulle. Nouveaux regards sur les pendaisons et les événements de juin 1944* » de Jean-Jacques Fouché et Gilbert Beaubatie ; Lucien Souny ; 2008.

« *Tulle. Enquête sur un massacre. 9 juin 1944* » de Fabrice Grenard ; Tallandier ; 2014.

« *Walter, SD à Tulle : la tragédie du 9 juin* » de Bruno Kartheuser ; tome 1 ; Krautgarten ; 2001.

« *En France, la Das Reich fit la guerre aux civils* » de Paul Mons ; Écritures ; 2004.

« *La Das Reich, 2° SS Panzer Division* » de Guy Penaud ; Éditions de La Lauze ; 2005.

« *Le drame de Tulle – 9 juin 1944* », d'Antoine Soulier ; Naves ; 2002.

« *Journal d'un préfet pendant l'occupation : Corrèze 1944* » de Pierre Trouillé ; Editions j'ai lu ; 1968.

Le 13 décembre 2021

<https://ripostelaique.com/valerie-traitresse-oradour-cest-en-haute-vienne-et-tulle-en-correze.html>